



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4^{ème} réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 3

Objet : Décision modificative n°2 du budget 2024

Date de convocation :
22 novembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 5 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal COURTADE

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 17

Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON.

Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 5

Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT

Messieurs Philippe BORDE, Jean-Marie CAMUT, Didier LEPRINCE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sgt Emilie CHAMOIN, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°3 du 7 décembre 2023 adoptant le budget primitif du SDIS pour l'année 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°8 du 28 mars 2024 adoptant le budget supplémentaire du SDIS pour l'année 2024 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2024.

Elle apporte des ajustements pour permettre les dernières opérations d'ordre de l'année. Ces inscriptions budgétaires sont équilibrées en recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En outre, elle redimensionne (en section de fonctionnement) les crédits nécessaires à la constatation des provisions et aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Enfin, cette décision modificative vise (en section d'investissement) à annuler une partie des crédits de paiement 2024 liés aux travaux d'extension de l'état-major pour permettre leur inscription sur l'exercice 2025. Le même report est effectué pour la recette principale correspondante (subvention du Département).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – RECETTES

Chap	Libellé chapitre	BP + BS + DM	RAR	DM2	TOTAL
70	Produits des services	2 467 103.00		4 800.00	2 471 903.00
74	Dotations et participations	19 548 105.00			19 548 105.00
78	Reprises sur provisions	24 276.00			24 276.00
013	Atténuations de charges	80 000.00			80 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 750.00		100 000.00	536 750.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	547 796.42			547 796.42
		23 104 030.42	0.00	104 800.00	23 208 830.42

a) Chapitre 70 (produits des services)

-Article 70878 (remboursement de frais par des tiers) : 4 800 €.

L'employeur d'un agent recruté par le SDIS s'est engagé à verser à ce dernier un montant équivalent à la valeur des jours épargnés sur le compte épargne temps de l'agent.

b)Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

-Article 777 (recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 100 000 €, permettant d'assurer l'exécution des dernières opérations d'ordre de l'exercice. Cette inscription est équilibrée avec une dépense du même montant.

2 – DEPENSES

Chap	Libellé chapitre	BP + BS + DM	RAR	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 089 601.00	91 705.11	- 5 864.00	4 175 442.11
012	Charges de personnel	15 802 673.00			15 802 673.00
65	Autres charges de gestion courante	157 500.00			157 500.00
67	Charges spécifiques	3 340.31		1 000.00	4 340.31
68	Dotations aux provisions	14 211.00		9 664.00	23 875.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 945 000.00		100 000.00	3 045 000.00
		22 810 946.31	91 705.11	104 800.00	23 208 830.42

a)Chapitre 011 (charges à caractère général)

-Article 60612 (énergie-électricité) : - 5 864 €.

b)Chapitre 67 (charges spécifiques)

-Article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : 1 000 €, permettant l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

c)Chapitre 68 (dotations aux provisions)

-Article 6815 (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) : 9 664 €. Cette inscription vise à compléter la provision constituée pour le compte épargne temps des agents.

d)Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

-Article 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : 100 000 €, permettant d'assurer l'exécution des dernières opérations d'ordre de l'exercice.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES

Chap	Libellé chapitre	BP + BS + DM	RAR	DM2	TOTAL
10	Dotations (FCTVA)	1 000 000.00		- 197 000.00	803 000.00
13	Subventions	6 064 337.77	288 105.00	- 2 403 000.00	3 949 442.77
040	Amortissements	2 945 000.00		100 000.00	3 045 000.00
041	Opérations patrimoniales	3 500 000.00			3 500 000.00
001	Solde d'exécution reporté	1 713 899.32			1 713 899.32
		15 223 237.09	288 105.00	- 2 500 000.00	13 011 342.09

a)Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

-Article 10222 (F.C.T.V.A) : la prévision est diminuée de 197 000 €.

b)Chapitre 13 (subventions d'investissement)

-Article 1313 (départements) : la prévision budgétaire de la subvention du département pour l'extension de l'état-major est réduite de 2 403 000 €. Ce même montant est réinscrit au budget primitif 2025.

c)Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

-Article 281561 (matériel roulant) : 100 000 € sont ajoutés afin d'assurer l'exécution des dernières opérations d'ordre de l'exercice. Cette inscription est équilibrée avec une dépense du même montant.

2 – DEPENSES

Chap	Libellé chapitre	BP + BS + DM	RAR	DM2	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	203 000.00	74 266.07		277 266.07
204	Subventions d'équipement	250 000.00			250 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 658 589.73	429 460.89		3 088 050.62
23	Immobilisations en cours	830 483.78	729 447.67		1 559 931.45
32	Chapitre opération « réhabilitation de l'état-major » (CP 2024)	727 480.44			727 480.44
33	Chapitre opération « extension de l'état-major » (CP 2024)	5 671 863.51		- 2 600 000.00	3 071 863.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 750.00		100 000.00	536 750.00
041	Opérations patrimoniales	3 500 000.00			3 500 000.00
		14 278 167.46	1 233 174.63	- 2 500 000.00	13 011 342.09

a)Chapitre 33 (extension de l'état-major)

- Article 2313 - Les prévisions d'exécution de crédits de paiement sont réduites de 2 600 000 €.

Le même montant est réinscrit en crédits de paiement au budget primitif 2025.

La situation de l'autorisation de programme consacrée à la réhabilitation et l'extension de l'état-major apparaît ainsi :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
171 505,33 €	3 697 150,72 €	3 799 343,95 €	2 600 000 €	10 268 000 €

b)Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

- Article 13913 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) : 100 000 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget du service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice 2024 ;

CHARGE le Président de son application.

12 DEC 2024

Fait le

Votes pour : 17

Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT. Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY